RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2T TAXI
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : [redacted]
Siège de liquidation : [redacted]
889 519 179 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 AVRIL 2025

L'an 2025,
Le 01 AVRIL ,
A 14H00,

Monsieur Tarik TOUHAMI, demeurant [redacted]

Associé Unique et liquidateur de la société 2T TAXI,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,

- Répartition du solde de tout compte,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Tarik TOUHAMI, Associé Unique et liquidateur de la société 2T TAXI en liquidation, constate et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 96 euros.

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Tarik TOUHAMI, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

T.T.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Tarik TOUHAMI donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 2T TAXI dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Tarik TOUHAMI



T.T.